

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
Du 17 juin 2011

Date de convocation : 10 juin 2011

Nombre de Conseillers : 18

En exercice : 18 Présents : 15 Procurations : 3

L'an deux mille onze, le 17 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Nicolas BUZY-VIGNAU, Marc CANTON , Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Guy LABARRERE, Yves MONGUILHET, Jean-Jacques CLAVERIE, Pierre SAUBATTE

EXCUSES:

PROCURATIONS : Marie Gabrielle MONSET à Patrick MOURA, Emmanuelle JAURETCHE à Bernadette DOURROM, Laurent AUBUCHOU à Marc CANTON.

Secrétaire de séance : Michel AURIGNAC

L'assemblée procède à l'élection des cinq délégués et des trois suppléants en vue des élections sénatoriales. Conformément aux dispositions de l'article R 133 du Code Electoral, le bureau a été constitué de M. Patrick MOURA, Président et Messieurs Pierre DABAN, Yves MONGUILHET, Nicolas BUZY-VIGNAU et Fabien BERARD.

Concernant l'élection des délégués, le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| Nombre de votants : | 18 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 18 |
| Majorité absolue : | 10 |

| | |
|------------------------|----|
| AURIGNAC Michel | 12 |
| GASSIE Jean | 12 |
| MONGUILHET Yves | 12 |
| MONSET Marie-Gabrielle | 12 |
| MOURA Patrick | 12 |
| CANTON Marc | 6 |
| DABAN Pierre | 6 |

Madame MONSET Marie-Gabrielle, Messieurs MOURA Patrick, AURIGNAC Michel, MONGUILHET Yves, GASSIE Jean ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués et ont déclaré accepter le mandat.

Concernant l'élection des suppléants, le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| Nombre de votants : | 18 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : | 6 |
| Nombre de suffrages exprimés | 12 |
| Majorité absolue | 7 |

| | |
|--------------------|----|
| DOURROM Bernadette | 12 |
| FRECHOU Bruno | 12 |
| SAUBATTE Pierre | 12 |

Madame DOURROM Bernadette, Messieurs SAUBATTE Pierre et FRECHOU Bruno ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants et ont déclaré accepter le mandat.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter deux points à l'ordre du jour. Après acceptation, il est procédé au vote des deux délibérations suivantes :

N° 1 : DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE INTEMPERIES 2011 : *adopté à l'unanimité*

Le Maire rappelle qu'un premier dossier de voirie intempéries a été déposé suite aux dégâts de l'hiver. Cependant, les orages violents de fin mai et début juin ont fortement dégradé d'autres voies communales. Il est donc décidé de lancer une consultation simple pour obtenir les devis portant sur la réfection de la voirie endommagée par ces derniers orages. Les subventions correspondantes seront demandées au Conseil général et aux services de l'Etat.

N° 2 ECOLE DU BOURG : Remise des pénalités de retard : *adopté à l'unanimité*

M. le Maire explique que les travaux de menuiserie aluminium lot n°2 devaient être terminés dans les 5 mois qui suivent le démarrage des travaux en date du 7 juin 2010. La pose de la rambarde sur l'escalier extérieur a été retardée pour un problème de mesures. Il est décidé d'accorder la remise gracieuse des pénalités de retard à l'entreprise CANCEL Aluminium.